

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/01/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/02/2014

Délibération n° D-2014-40

Energie Climat – Plan Climat Energie Territorial –
Développement de l'éolien

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Monsieur Nicolas MARJAULT, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Madame Anne LABBE

Direction de Projet Agenda 21

**Energie Climat – Plan Climat Energie Territorial –
Développement de l'éolien**

Monsieur Jacques TAPIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'étude menée depuis 2007 par la CAN sur la définition de ZDE éolien sur son territoire,

Vu l'identification d'une zone de développement de l'éolien sur la commune de Niort aux lieux dits « la retauière » et « les grandes retauières » dans la zone du vallon d'Arty,

Vu la délibération du Conseil municipal de Niort en date du 10 décembre 2010 validant cette zone,

Vu la loi « Brottes » du 16 avril 2013, supprimant les ZDE,

Vu le Schéma Régional Eolien de Poitou-Charentes n'intégrant pas le territoire de la commune de Niort en zone favorable au développement éolien,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2012 présentant un avis défavorable au projet de SRE en cours de consultation,

Vu le courrier de la Ville de Niort adressé au préfet de Région Poitou-Charentes et à la Présidente de Région le 7 septembre 2012 présentant un avis défavorable au SRE en cours de consultation,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2013 présentant un avis réservé au projet de SRCAE en cours de consultation,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Niort du 18 mars 2013 présentant un avis réservé au projet de SRCAE en cours de consultation,

Vu le courrier de la CAN adressé au préfet des Deux Sèvres le 06 septembre 2013, indiquant qu'elle reste déterminée à poursuivre le développement de l'énergie éolienne sur son territoire,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 1^{er} juillet 2013, approuvant à l'unanimité le Plan Climat Energie Territorial,

Vu les objectifs de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale inscrits dans le PCET conformes aux engagements nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables,

Considérant la nécessité d'adopter et de partager une politique de développement commune répondant aux objectifs européens, nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables,

Considérant que la Ville de Niort et la CAN souhaitent poursuivre le développement éolien sur ce secteur,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- confirmer sa volonté de poursuivre le projet de développement de l'éolien sur la zone identifiée de la commune ;

- donner son accord à 3D Energies pour effectuer les études et les démarches nécessaires à la réalisation d'un parc éolien sur cette zone ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire au dépôt des demandes officielles pour la création d'un parc éolien sur cette zone.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jacques TAPIN